

# ANNONCES LEGALES

Le journal La Marne Agricole et le service de presse en ligne (SPEL) la-marne-agricole.fr sont habilités par arrêté préfectoral à publier les annonces judiciaires et légales (A.J.) pour le département de la Marne. La tarification est fixée par un arrêté du ministère de la Culture du 14 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales. Le tarif est fixé à 0,163 euro hors taxes du caractère et selon les forfaits.



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°CUGR-DUPAARM-2024-039, la communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 2 du PLU de TINQUEUX. L'enquête publique se déroulera pour une durée de 31 jours :

DU LUNDI 10 JUIN 2024 à 9h00  
au MERCREDI 10 JUILLET 2024 à 17h00

Le projet de modification porte sur les objectifs suivants :  
- modifier la délimitation de la zone UEb afin de permettre la création d'une zone d'habitat sur le secteur de la rue Pasteur, en liaison avec le projet de réaménagement du secteur de Meure.  
- faire évoluer le règlement de la zone UB afin, notamment de permettre une augmentation de la hauteur des bâtiments.  
- apporter d'autres adaptations au PLU, afin d'accompagner les évolutions pré-cédemment citées.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur un poste informatique à la Mairie de Tinqueux, Avenue du 29 août 1944, 51430 Tinqueux, et/ou sur le site : [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr). Il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la communauté urbaine du Grand Reims. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr). Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté urbaine du Grand Reims et sur le site [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr) dès la publication de l'arrêté.

Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de Tinqueux, Avenue du 29 août 1944, 51430 Tinqueux, pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :  
- lundi 10 juin 2024, de 9h00 à 17h00  
- vendredi 29 juin 2024, de 15h00 à 17h00  
- mercredi 10 juillet 2024, de 9h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public la communauté urbaine du Grand Reims, à la mairie de Tinqueux, sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune.

L'autorité compétente en charge de la modification du PLU auprès de qui des Informations peuvent être demandées est la communauté urbaine du Grand Reims. Le Président de la communauté urbaine du Grand Reims

Elle a nommé en qualité de liquidatrice, Madame MICHELLE MELINE née ROY et lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquiescer le passif.  
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à nos deux Sources :  
- 51280 POTANGIS, siège de la liquidation.  
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.  
- Pour avis,  
Le Liquidateur

### EARL "LES TILLIERS"

Capital social : 8 000 €  
Siège social : 2 rue des Sources  
51280 POTANGIS  
RCS REIMS 444 257 497

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 02 2024, la collectivité des associés de la société EARL "LES TILLIERS" a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29 02 2024 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidatrice, Madame MICHELLE MELINE née ROY et lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquiescer le passif.  
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à nos deux Sources :  
- 51280 POTANGIS, siège de la liquidation.  
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.  
- Pour avis,  
Le Liquidateur

### SAS BERGERIE DE DIAMANTS

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE  
AU CAPITAL DE 2 000 €  
SIEGE SOCIAL : 71 rue des Grands Ayeux  
51460 COURTSOLS  
R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE :  
900 574 849

### AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale réunie le 10 mai 2024, a courtois, 71 rue des Grands Ayeux, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donne quibus de la gestion et décharge du mandat de liquidation à Mme ACOSTA Valerie, demeurant 71 rue des Grands Ayeux 51460 Courtsols et constate la clôture de la liquidation.  
Pour avis,  
Le Liquidateur

### SAS HORIZON DIAMANT

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ASSOCIÉ UNIQUE  
AU CAPITAL DE 500 €  
SIEGE SOCIAL : 137 rue de Plain  
51460 COURTSOLS  
R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE :  
820 046 688

### AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale réunie le 5 mars 2024, à Courtsols, 137 rue de Plain, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quibus de la gestion et décharge du mandat de liquidation à M. PONSARD Michaël, demeurant 137 rue de Plain 51460 Courtsols et constate la clôture de la liquidation.  
Pour avis,  
Le Liquidateur

### DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSSELLE DU PATRIMOINE

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 17 mai 2024, la SAS « AU BON DIABLE », au capital social de 8 000 euros ayant son siège, 43 place de la République 51000 Châlons-en-Champagne immatriculée au RCS de Châlons-en-Champagne, sous le numéro 349 647 517, a, en sa qualité gérante unique de la Sarlu « G.O. DARK » au capital social de 7 622,49 euros, Siège social : 4 place de la République, 51000 Châlons-en-Champagne, décidé la dissolution anticipée de ladite société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-3 alinéa 2 du Code de Commerce et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société « GODDARD » peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Châlons-en-Champagne.



### PREFET DE LA MARNE

Direction Départementale des Territoires  
Service Environnement, Eau  
Préservation des Ressources

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE CARRIÈRE SUR LES COMMUNES DE REIMS-LA-BRÛLÉE ET VAUCLERC, AU LIEU-DIT « LE TERRAIN MILITAIRE » PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ ETABLISSEMENTS BLANDIN DONT LE SIEGE SOCIAL EST SIT

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du mercredi 22 mai 2024, à 15h00, au samedi 22 juin 2024, à 12h30, par arrêté préfectoral n° 2024-EP-65-IC sur la demande présentée par la société Etablissements Blandin dont le siège social est situé 20 voie Chartraine-51520 Rezy, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de créer une carrière sur les communes de Vauclicr et Reims-la-Brûlée. Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et lors des permanences de la commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale accompagnée du mémoire en réponse de l'exploitant le cas échéant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner leurs observations, propositions et contre-propositions sur le registre et adresser par correspondance à la mairie de Vauclicr, à l'attention de la commissaire-enquêteur, ou les adresser par voie électronique : [ddt-participations-public@marne.gouv.fr](mailto:ddt-participations-public@marne.gouv.fr). Des qu'elle en aura pris connaissance, les observations transmises par voie électronique seront communiquées par la direction départementale des territoires à la commissaire-enquêteur afin d'être insérées au registre. Elles seront également mises en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne ([www.marne.gouv.fr?publications?enquetes\\_publices](http://www.marne.gouv.fr?publications?enquetes_publices)) (lien) ou le dossier sera également consultable dans son intégralité. Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Vauclicr/siège de l'enquêteur/des permanences de cette commune et également sur le site internet [www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) (lien). Madame Ingrid LENGELLE, désignée en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n° E2400078157 du 26 mars 2024 de Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés.  
mercredi 22 mai 2024 à la mairie de Vauclicr de 15 h 00 à 17 h 30 ;  
samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 à la mairie de Vauclicr de 10 h 30 à 12 h 30 ;  
samedi 15 juin 2024 à la mairie de Vauclicr de 10 h 30 à 12 h 30 ;  
samedi 22 juin 2024 à la mairie de Vauclicr de 10 h 30 à 12 h 30.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - Service Environnement ou en mairies de Plichancourt, Favresse, Brusson, Thiebilmont-Farnont, Echennes, Malignecourt-Gontcourt, Luxemont-Villotte, Vauclicr/siège de l'enquêteur) et Reims-la-Brûlée/consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne ([www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr)) pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'influer sur l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur PENNART Guillaume responsable du dossier, par mail à [gpennart@blandinrg.fr](mailto:gpennart@blandinrg.fr) ou par voie postale à la société Etablissements Blandin, 20 voie Chartraine 51520 Rezy. Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse : [ddt-participations-public@marne.gouv.fr](mailto:ddt-participations-public@marne.gouv.fr), ou par voie postale à DDT 51 - Service Environnement - Unité procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 80554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex, Châlons-en-Champagne le 10 avril 2024 pour le Préfet et par délégation, Le Chef de l'unité procédures environnementales SIGNE Vincent ROGER

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE LUZEAU  
SIS Coopérative Agricole à capital variable  
Siège social : 51520 RECY  
RCS CHALONS EN CHAMPAGNE 508 947 967  
Agrément n° 10388

### CONVOCAION AUX ASSEMBLEES DE SECTIONS

Les associés de la coopérative sont convoqués en assemblées de sections à savoir :

- Mardi 11 juin 2024 à 9 h 00 à la Salle des Fêtes de PONTFAVERGER
  - Adhérents de la section SUD : Mercredi 12 juin 2024 à 9 h 00 à la Salle des Fêtes de LA CHEPPE
  - Adhérents de la section EST : Jeudi 13 juin 2024 à 9 h 00 à la salle des Fêtes du CHATELET SUR RETOURNE
- I - Information des associés sur la marche de la coopérative au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024  
1- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Coopérative au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024  
2 - Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées  
3 - Examen, approbation des comptes annuels et administratifs  
4 - Election du Résultat  
5 - Rapports des commissaires aux comptes administratifs  
6 - Examen et approbation des comptes consolidés  
7 - Rapprochement du mandat des administrateurs sortants  
8 - Constitution de la Variation du capital social au 31 mars 2024  
9 - Fixation de l'allocation globale destinée au Conseil d'Administration  
10 - Fixation de l'allocation formation des administrateurs  
11 - Pouvoirs pour les formalités
- II - Election des Délégués de Section à l'Assemblée Générale Ordinaire Plénière

Les délégués de section, élus par les assemblées de sections précédentes, seront convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Plénière le jeudi 13 juin 2024 - Salle des Fêtes du CHATELET SUR RETOURNE (émargement à 10 h 45) pour délibérer sur les points présentés en assemblées de sections (voir paragraphes I & II ci-dessus).

Les associés-coopérateurs ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance, au siège de la coopérative, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, du document prévu au III de l'article L 521-3-1 ainsi que des comptes annuels, les comptes consolidés et du rapport sur la gestion du groupe, du projet de statuts et du texte des résolutions proposées.

Le siège social de la coopérative à RECY (Marne), sort à l'une des adresses suivantes :  
- Section Est : 30 route de Reinel à PAUVRES (Ardennes)  
- Section Sud : Voie Chartraine à RECY (Marne)  
- Section Ouest : 34 route de Vouziers à PONTFAVERGER (Marne)  
Le Conseil d'Administration.



### PREFET DE LA MARNE

Direction Départementale des Territoires  
Service Environnement, Eau  
Préservation des Ressources

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE CONSTRUCTION D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN DIT « DU CHAMP DE L'ALOÛETTE » SUR LE TERRITOIRE DE COMMUNES DE NEUVY ET DE JOISELLE (8 éoliennes et 2 postes de livraison) présentée par la société « SAS PARC EOLIEN DU CHAMP DE L'ALOÛETTE »

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du lundi 10 juin 2024, à 14 heures, au mercredi 10 juillet 2024, inclus à 17 heures, par arrêté préfectoral n° 2024-EP-66-IC sur la demande présentée par la société SAS PARC EOLIEN DU CHAMP DE L'ALOÛETTE, filiale de la société ESCOP dont le siège social se situe au 19 B rue de l'Épau - 59230 SAIN-ÉLOI ROOSIERES, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « du Champ de l'Aloûette » sur le territoire des communes de Neuvy et de Joisselle composé de huit éoliennes et de deux postes livraison.

Aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Neuvy et de Joisselle lors des permanences de deux des membres de la commission d'enquête, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale accompagnée du mémoire en réponse de l'exploitant et une étude d'impact relatifs à cette demande d'autorisation environnementale et consigner ses observations et propositions sur le registre environnemental en mairie de Neuvy (1 place Emile Jugnot - 51310 NEUVY) et en mairie de Joisselle (Place de la mairie - 51310 JOISELLE), ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :  
- par correspondance à la mairie de Neuvy, siège de l'enquête publique, à l'attention du président de la commission d'enquête.  
- par voie électronique sur le lien du registre dématérialisé suivant : <https://www.marne.gouv.fr/registres-dematerialises>  
- par voie électronique par mail à l'adresse suivante : [enquete-public@marne.gouv.fr](mailto:enquete-public@marne.gouv.fr) dès qu'elle en aura pris connaissance, les observations transmises par voie électronique seront communiquées par la direction départementale des territoires à la commissaire-enquêteur afin d'être insérées au registre. Elles seront également mises en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne ([www.marne.gouv.fr?publications?enquetes\\_publices](http://www.marne.gouv.fr?publications?enquetes_publices)) (lien) ou le dossier sera également consultable dans son intégralité. Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Neuvy, lors des permanences en cette commune, et également sur le site : <https://www.marne.gouv.fr> (lien). Madame Ingrid LENGELLE, désignée en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n° E240002919 du 26 mars 2024 de Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les observations éventuelles du public.  
Lundi 10 juin 2024, à la mairie de Neuvy, de 14h00 à 17h00 ;  
Mercredi 12 juin 2024, à la mairie de Joisselle, de 14h00 à 17h00 ;  
Samedi 22 juin 2024, à la mairie de Neuvy, de 9h00 à 12h00 ;  
Samedi 29 juin 2024, à la mairie de Joisselle, de 9h00 à 12h00 ;  
Vendredi 5 juillet 2024, à la mairie de Neuvy, de 14h00 à 17h00 ;  
Mercredi 10 juillet 2024, à la mairie de Neuvy, de 14h00 à 17h00.

Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Neuvy, lors des permanences en cette commune, et également sur le site : <https://www.marne.gouv.fr> (lien). Madame Ingrid LENGELLE, désignée en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n° E240002919 du 26 mars 2024 de Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les observations éventuelles du public.  
Lundi 10 juin 2024, à la mairie de Neuvy, de 14h00 à 17h00 ;  
Mercredi 12 juin 2024, à la mairie de Joisselle, de 14h00 à 17h00 ;  
Samedi 22 juin 2024, à la mairie de Neuvy, de 9h00 à 12h00 ;  
Samedi 29 juin 2024, à la mairie de Joisselle, de 9h00 à 12h00 ;  
Vendredi 5 juillet 2024, à la mairie de Neuvy, de 14h00 à 17h00 ;  
Mercredi 10 juillet 2024, à la mairie de Neuvy, de 14h00 à 17h00.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Alexandre D. PRÉ, responsable du dossier, par mail à [alexandre.dupe@escopf.fr](mailto:alexandre.dupe@escopf.fr) ou par voie postale, à la société SAS PARC EOLIEN DU CHAMP DE L'ALOÛETTE située B rue de l'Épau - 59230 SAIN-ÉLOI ROOSIERES.  
Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires de la Marne, par mail à l'adresse : [ddt-participations-public@marne.gouv.fr](mailto:ddt-participations-public@marne.gouv.fr), ou par voie postale à DDT 51 - Service Environnement - Unité procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 80554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex, Châlons-en-Champagne, le 14/05/2024 pour le Préfet et par délégation, Le Chef de l'unité procédures environnementales, signé : Vincent ROGER

### SCI INVESTIMMO

Société civile immobilière  
au capital de 100 euros  
Siège social : 51420 TINQUEUX  
4985070RCS REIMS

### AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Nasser ADJALI, demeurant 1, rue des Chevreux 51220 VILLERS FRANQUEUX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquiescer le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1, rue des Chevreux 51220 VILLERS FRANQUEUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.  
Pour avis  
Le Liquidateur



### SCILES TRACES

Société civile immobilière  
au capital de 3.000,00 €  
Siège social : VAI RY (51320)  
24 rue de la Mairie  
449 838 907 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE

### TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE des associés en date du 19.04.2024 les associés ont pris acte :  
- Du transfert du siège social à VILLESENEUX (51130), 3 place de la Mairie.  
Les statuts seront modifiés en conséquence.  
Mention sera faite au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE  
Pour avis,  
Me Guillaume MORE

Vos données personnelles sont collectées et traitées dans le cadre de l'exécution du contrat de parution des annonces légales. Sans fourniture de vos données personnelles ou de celles de votre client Champagne Editions ne pourra pas remplir ses obligations contractuelles.